

Septembre 1997

Québec, le 10 septembre 1997

Monsieur Pierre Léonard  
Directeur des études  
Cégep de Saint-Laurent  
625, avenue Sainte-Croix  
Saint-Laurent (Québec) H4L 3X7

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation des programmes Informatique  
(420.01) et (901.91)**

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné avec intérêt le rapport que vous lui avez transmis le 12 mai dernier, conformément aux modalités de suivi aux recommandations formulées dans son rapport d'évaluation de ces deux programmes.

En ce qui concerne le programme menant au diplôme d'études collégiales, le rapport comportait une recommandation visant à s'assurer que chaque étudiant dispose d'un poste de travail en période de laboratoire.

La Commission estime que le Cégep a réagi adéquatement à la recommandation en renouvelant, au cours de l'année 1996-1997, les ordinateurs des deux laboratoires dédiés à l'enseignement des cours du programme *Informatique* de façon à être en mesure d'assurer à chaque étudiant l'accès à un poste de travail. En outre, en mettant à la disposition des étudiants un troisième laboratoire, en permettant l'accès aux trois laboratoires le soir et le samedi matin et en assurant du soutien technique par les pairs, le Cégep a comblé les lacunes observées. Les étudiants bénéficient ainsi de meilleures conditions pour faciliter la réalisation de leurs travaux.

La Commission constate par ailleurs que plusieurs actions ont été réalisées pour donner suite aux suggestions et commentaires de son rapport. En effet, les modifications apportées aux cours et à la maquette de cours de même que l'élaboration d'une grille d'évaluation des plans de cours devraient éliminer les dédoublements, améliorer la qualité globale de la formation donnée et favoriser la polyvalence des étudiants.

La Commission souligne également les efforts consentis pour vérifier la charge de travail imposée aux étudiants et en assurer l'équilibre. En outre, elle estime que l'enrichissement du questionnaire de relance à l'intention des diplômés contribuera à maintenir la pertinence du programme. La Commission juge que la participation des étudiants de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> année au soutien technique constitue une initiative intéressante. Finalement, la participation des enseignants à de nombreuses activités de perfectionnement, tant disciplinaire que pédagogique, devrait favoriser l'utilisation de méthodes pédagogiques pertinentes et diversifiées.

En ce qui a trait au programme *Informatique* menant à l'attestation d'études collégiales, la Commission prend note du fait qu'il n'a pas été offert depuis 1992-1993. Étant donné cette situation, la Commission apprécie particulièrement les efforts consentis par le Cégep pour donner suite à ses deux recommandations qui portaient respectivement sur la conservation de la documentation pédagogique et sur la révision en profondeur de l'organisation des stages en entreprises.

La Commission estime que les actions entreprises par le Cégep répondent adéquatement à ses recommandations et permettront de corriger les problèmes identifiés. En conservant la documentation pédagogique liée à la description des cours et à leur évaluation pendant une période de trois ans, le Cégep adopte une mesure qui facilitera la continuité pédagogique et pourra permettre de témoigner de la valeur de la formation.

Par ailleurs, l'accentuation de l'encadrement pour les stages, et ce pour tous les programmes menant à une AEC et comportant une formule de stage, favorise l'atteinte des objectifs de formation. La Commission invite le Cégep à s'assurer, lorsqu'il donnera de nouveau le programme, que les milieux de stages sont diversifiés, qu'ils permettent de satisfaire aux objectifs du stage et qu'un professeur en supervise le déroulement.

La Commission note que le Cégep a entrepris de donner suite à la suggestion destinée à augmenter l'employabilité de ses diplômés. Elle estime que la relance de ceux-ci, six mois après la fin de leurs études, permettra de recueillir l'information nécessaire pour mieux adapter les orientations du programme.

En conclusion, la Commission reconnaît que le Cégep de Saint-Laurent a su profiter de l'évaluation de ses programmes *Informatique* menant au DEC et à l'AEC pour en améliorer la qualité. Les efforts importants investis dans les ressources humaines et matérielles et dans une approche pédagogique concertée montrent la volonté du Cégep d'offrir à ses étudiants une formation qui les prépare adéquatement au marché du travail.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agr er, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le pr sident,

Jacques L' cuyer